



Illustration Halftermeyer d'après La Vanité de Champaigne.

Il y a quelque chose de pourri dans le Royaume de France...

Les secrets d'alcôves de la V^e République seraient-ils devenus trop lourds pour qu'en quelques semaines, Strauss-Khan soit accusé de viol, Georges Tron de harcèlement sexuel et que, dans la mêlée, Luc Ferry, ex-ministre de l'Éducation (2002-2004), lance une bombe.

Selon lui, un ancien ministre se serait fait prendre en flagrant délit dans une « *partouse avec jeunes garçons* » au Maroc dans les années 2000. Il a laissé entendre que ce ministre a été couvert par le chef du gouvernement de l'époque et par les autorités marocaines. Luc Ferry ne cite à aucun moment le nom du Premier ministre, mais Jean-Pierre Raffarin a cru bon de nier toutes ces allégations sur son blog. Le philosophe a déclaré lundi dans « Le Grand Journal » de Canal+ qu'il tient cette information du Premier ministre lui-même et d'autres responsables politiques. Sur la base de ces déclarations, le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire deux jours plus tard. Et c'est à ce titre que Luc Ferry a été entendu le 3 juin en tant que témoin par la brigade de protection des mineurs de Paris. Son témoignage risque de ne pas être consistant, en revanche. Probablement, il n'a pas révélé aux policiers le nom du ministre mis en cause, ni celui du Premier ministre auquel il faisait allusion. Cependant, l'association marocaine Touche pas à mon enfant ne compte pas en rester là. La présidente, Najat Anwar, a porté plainte contre X au tribunal de Marrakech. Depuis des années, l'intelligentsia occidentale, sous la protection de responsables locaux, a cru pouvoir expérimenter toutes sortes d'excès au Maroc. Les récentes révoltes obligent sans doute ces responsables à revoir leurs priorités, et pourquoi pas à lâcher leurs protégés.

Violence sexuelle et abus de pouvoir

En France, ce sont les images chocs d'un Strauss-Khan menotté et hagard qui ont délié les langues sur toutes sortes d'abus commis au nom du pouvoir dans les coulisses du sérail de la République. Et qui permettront la mise au pilori de ces monarques modernes qui font valoir, encore aujourd'hui, leur droit de cuissage sur leurs sujets en toute impunité. Même si Nafissatou Diallo risque à terme d'être broyée par la machinerie américaine, avide de chair humaine, son cri a été libérateur d'un tabou ici en France. Car l'essentiel pour le moment c'est que sa parole a été digne de foi et qu'elle vaut celle d'un homme blanc et puissant de surcroît. Aussi, ce qui devrait nous préoccuper ici en France est de savoir si une femme noire, pauvre, émigrée et musulmane en plus aurait été digne d'intérêt au point de



mettre en cause un homme aussi puissant ? On n'est pas là pour juger de la culpabilité de Strauss-Khan, mais cette manie de confondre délibérément séduction et agression sexuelle mérite d'être dénoncée. Elle ne sert, en fait, qu'à minimiser l'acte de violence sexuelle envers les femmes. Ce qui nous pousse à croire qu'une telle affaire en France serait arrivée au mieux au poste de police, au pire aurait été étouffée par le directeur de l'hôtel.

Nafissatou-Ophélie aurait-elle été blanche que ça n'aurait rien changé ? Certainement peu de chose. Mais depuis, cette arrestation hyper médiatisée a eu un effet certain sur les Françaises. Elles sont de plus en plus nombreuses, dont certaines cadres politiques, à souhaiter porter plainte pour harcèlement, voire pour viol dans certains cas, rapporte la présidente de Paroles de femmes. Le sexisme est difficile à admettre en France,

car il suppose un deuil sur un certain discours issu de 68. De surcroît, on a du mal à se débarrasser de certains stéréotypes tant ils sont liés à l'identité du « french lover ». D'abord, il y a cette croyance archaïque qui consiste à « baver » en toute impunité sur les femmes, en croyant leur rendre hommage. Les animateurs fantasment en direct sur les athlètes femmes de haut niveau. C'est entré dans les mœurs et on s'en réjouit presque. Sur les plateaux de télévision, tous les hommes sont habillés, les femmes doivent justifier leur présence en montrant leurs attributs sexuels. Et puis que dire de cette vieille habitude à vouloir séparer mordicus la sphère privée de la sphère publique, alors que cette distinction sert exclusivement aux hommes à maintenir leur légitimité ancestrale à exercer le pouvoir. La vie privée a à voir avec la domesticité et permet de couvrir les abus masculins qui se pratiquent sur les femmes. Le patriarcat n'a pas complètement disparu, il a juste étendu son influence à la vie publique, où des femmes ont été admises. Ces scandales sonneront certainement le glas de la V^e République, laminée par des années de pratiques opaques et visqueuses. Et risquent de profiter au parti qui n'a jamais vraiment exercé le pouvoir dans ce pays, le FN. ■

HAFIDA SEKLAOUI

SOCIÉTÉ La parole à l'association

« Touche pas à mon enfant »

Sur la base des déclarations de Luc Ferry sur Canal+, selon lesquelles un ministre français aurait commis des crimes de pédophilie au Maroc, la présidente de l'association Touche pas à mon enfant a déposé une plainte contre X au tribunal de Marrakech, le 3 juin 2011. Cinq jours plus tard, elle a de nouveau déposé une plainte, au parquet de Paris cette fois, conjointement avec l'association lilloise des amis de l'association. Ces plaintes portent sur deux chefs d'accusation : exploitation sexuelle sur mineurs et non-dénonciation. Venue expressément de Marrakech à Paris, l'équipe

de Touche pas à mon enfant, association marocaine de lutte contre les crimes sexuels sur des mineurs, a tenu, en marge de cette démarche judiciaire, une conférence de presse à Paris pour expliquer aux journalistes français toute l'importance de cette affaire pour les Marocains et leur détermination à en connaître les tenants et les aboutissants.

Entretien avec Najat Anwar, présidente de Touche pas à mon Enfant, Maître Mustafa Errachdi, avocat de l'association au Maroc, et Maître Chevais, qui défendra ce dossier en France.

Salama Magazine : Après avoir porté plainte au Maroc, qu'espérez-vous de votre démarche judiciaire ici en France ?

Najat Anwar : Nous sommes ici avec nos deux avocats marocain et français pour montrer notre détermination et faire pression pour que les plus hautes autorités françaises prennent cette affaire au sérieux. Notre présence se veut aussi une manière de dire aux Européens que nos enfants ne sont pas moins protégés que les leurs. Et puis, je m'adresse directement à Monsieur Ferry : ces victimes ne sont que de pauvres enfants marrakechis, et vous, vous êtes un commis de

Suite page 18

l'Etat, vous devez vous montrer responsable vis-à-vis d'eux et les protéger contre tous les abus et toute forme de maltraitance. Vous avez le devoir de ne pas protéger ce ministre pédophile par votre silence.

Salama : *De source marocaine, nous avons appris que des familles de victimes se sont manifestées. Connaissez-vous, en l'occurrence, l'identité des victimes ?*

N. A. : Non, pas du tout, nous n'avons aucune idée de leur identité, pour l'instant. Les autorités marocaines ne nous ont donné aucune piste. Mais une enquête est ouverte et nous attendons les résultats.

Salama : *Savez-vous à quel ministre fait allusion Luc Ferry dans ses déclarations ?*

N. A. : Non plus. Nous n'avons aucune idée de qui il s'agit ni s'il a révélé le nom du ministre à la brigade des mineurs qui l'a interrogé.

Maître Chevais : Pour l'instant nous n'avons pas lu la déposition de M. Ferry, mais je lance un appel en France à ceux qui savent quelque chose, qu'ils osent en parler. Si Monsieur Ferry n'a pas le courage de ses opinions, il y a peut-être en France quelqu'un qui l'aura et qui pourra témoigner, même anonymement. Car aujourd'hui, les témoignages anonymes sont recevables. Je lance un appel également au Maroc à ceux qui connaissent les victimes pour qu'ils révèlent leur identité.

Salama : *Comptez-vous intenter un procès à Luc Ferry ?*

N. A. : Aujourd'hui, nous avons porté plainte contre X. Il faut savoir qu'au Maroc, les propos de Ferry ont causé un vrai traumatisme. La façon dont il a parlé de ces actes odieux commis sur des mineurs est juste infâme. Pour nous, Luc Ferry est complice pour non-dénonciation. Mais, pour le moment, nous n'avons pas l'intention de porter plainte contre lui.

Maître Errachdi : La plainte contre X porte sur deux chefs d'accusation, exploitation sexuelle sur mineurs et non-dénonciation. S'il y a matière à porter plainte contre Luc Ferry à l'issue de l'enquête, nous n'hésiterons pas à le faire. Nous avons demandé au procureur du tribunal de Marrakech de poursuivre en justice, si l'enquête est concluante, l'auteur présumé des faits, et tous les responsables qui ne l'ont pas dénoncé, ou qui l'ont appuyé, au Maroc comme en France. D'ailleurs, nous souhaitons que Luc Ferry soit entendu par l'autorité judiciaire marocaine.



La présidente de l'association marocaine *Touche pas à mon enfant*, Najat Anwar, entourée de ses deux avocats, Jean Chevais (à gauche) et Mustafa Errachdi (à droite), le 8 juin 2011, à Paris.

Salama : *Existe-t-il un dispositif légal pour contraindre Luc Ferry à révéler le nom du ministre mis en cause ?*

Maître Errachdi : On aimerait que l'autorité judiciaire marocaine applique les clauses de la convention judiciaire qui existe entre les deux pays, dans laquelle figure ce dispositif.

Salama : *Il existe, dans le code pénal français, un article qui sanctionne la non-dénonciation de crime commis même dans un autre pays, comptez-vous y faire référence ?*

Maître Errachdi : Oui.

Maître Chevais : Je voudrais dire que Monsieur Ferry ne risque peut-être rien pour l'instant sur le plan judiciaire. Mais, s'il a prêté serment pour dire la vérité, et qu'il ne la livre pas en totalité, à ce moment là, nous allons légalement l'amener à avoir le courage de dire ce qu'il sait en l'attaquant pour faux témoignage. Soit il connaît le nom de cet agresseur, et s'il persiste à ne pas le révéler, il sera poursuivi pour non-dénonciation. Soit, il a raconté des bobards sur le plateau de Canal+, et dans ce cas, c'est scandaleux et il sera poursuivi pour diffamation. Comme c'est un professeur de philosophie, je voudrais lui demander : la vérité par omission existe-t-elle ?

Salama : *Pensez-vous que les scandales sexuels qui ont éclaté récemment en France vont mettre la pression sur les autorités marocaines pour rechercher activement la vérité, même si elle met en cause un ancien ministre français ?*

N. A. : C'est ce que nous voulons. Pour nous, un enfant qui a été abusé par un pédophile

lambda ou un VIP, c'est le même crime qui doit être sanctionné de la même façon par la justice. Nous voulons que tous les pédophiles sachent qu'au Maroc, si quelqu'un touche à un enfant, on ne le laissera pas faire, quelle que soit sa position sociale. Dans le cas d'un pédophile VIP, s'il est sanctionné, c'est vrai que notre lutte aura plus d'impact sur la population marocaine. Les gens seront plus sensibles à ce genre de crime. La pédophilie est taboue au Maroc, on a du mal à en parler. C'est un sujet qu'on commence tout juste à pouvoir aborder publiquement. Et c'est essentiel qu'on ne donne pas l'impression qu'un VIP échappe à la sanction judiciaire. Il y a un mois, un touriste espagnol a été condamné à 30 ans de prison à Kenitra. Cela veut dire qu'il y a une réelle volonté d'éradiquer ce fléau de notre pays. Si cette affaire dont parle Luc Ferry est avérée, ce ministre doit payer. C'est une façon de donner des gages que « la baraka » relationnelle reste impuissante dans ce genre de crimes.

Maître Errachdi : Nous ne voulons pas que cette affaire soit utilisée en France au cours d'une bataille électorale. Nous cherchons à rétablir la vérité sur cette affaire et faire respecter la loi selon les conventions internationales des droits humains. Nous ne sommes pas dans le principe de la chasse aux sorcières, mais si des crimes pédophiles ont été commis au Maroc, les auteurs doivent être punis. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
HAFIDA SEKLAOUI